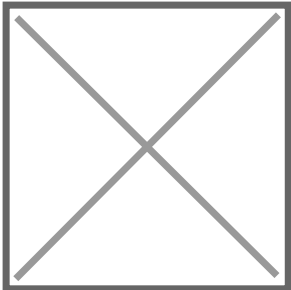


APPEL D'OFFRE

Étude portant sur la reconfiguration des sept (7) carrefours de l'Aire M Cap-Haïtien (AMCH)



Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications

Portée : |

Avis n° : DP-003-RUTAP/2023

Date de parution : 09/09/2024 | Date de clôture : 01/10/2024

| **Domaine d'activité** : Prestation intellectuelle

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME

Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications

DESCRIPTION

INTERNATIONAL DEVELOPMENT
ASSOCIATION



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DP-003-RUTAP/2023

Pays : Haïti

Agence d'exécution : Unité Centrale d'Exécution (UCE) du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC).

Nom du projet : **Projet de connectivité résiliente et d'accessibilité du transport urbain (RUTAP) – P177210)**

No Don : E-044-0-HT

Nom du Marché : **Étude portant sur la reconfiguration des sept (7) carrefours de l'Aire Métropolitaine du Cap-Haïtien (AMCH)**

No Référence : DP-003-RUTAP/2023

Le *Gouvernement de la République d'Haïti* a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir les coûts du **Projet de connectivité résiliente et d'accessibilité du transport urbain (RUTAP)** et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de Consultant.

Les services de consultant (« les Services ») portent la reconfiguration des sept (7) carrefours de l'Aire Métropolitaine du Cap-Haïtien (AMCH). L'objectif est d'améliorer la mobilité de la population habitant la Zone métropolitaine du Cap-Haïtien en optimisant la fluidité du trafic sur certaines sections critiques. Le Consultant sera chargé d'étudier les plans de reconfiguration des sept (7) carrefours concernés en tenant compte des activités en cours dans leur périphérie immédiate. La durée des études ne devra pas excéder vingt-huit (28) semaines. Le Bureau d'études présentera les documents correspondants en cinq (5) étapes.

Les Termes de Référence (TDR) pour l'étape de procédure primaire d'acquisition pour la mission peuvent être sollicités aux adresses indiquées ci-dessous :

rjleger@uce-bm.gouv.ht et passationmarches@uce-bm.gouv.ht

L'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection sont les suivants :

- Disposer de cadres ayant des diplômes d'études supérieures en: Génie civil avec une spécialisation en voirie urbaine, en drainage routier, en zone urbaine, en études de déplacement et mobilité en zone urbaine et péri-urbaine, en diagnostic de fonctionnement de carrefours en zone urbaine, en inspection de sécurité routière de carrefours, en études d'impact environnemental en zone urbaine dense, en topographie routière, en sciences sociales avec une spécialisation en sociologie urbaine, en ingénierie sociale en zone urbaine de pays en voie de développement, ou tout autre domaine équivalent;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience et d'excellentes compétences dans la réalisation d'études de voirie urbaine, en particulier de carrefours et d'amélioration de la mobilité en zone urbaine dense de pays en voie de développement.
- Avoir une expérience avérée dans la conduite d'enquêtes et l'animation des groupes de discussion de type focus group; et disposer d'une bonne capacité de rédaction de rapports de synthèse de focus group;
- Avoir une bonne connaissance de la réalité et du mode de fonctionnement des organisations locales de base des zones urbaines et péri-urbaines d'Haïti et du Cap-Haïtien en particulier;
- Être reconnu à l'échelle d'Haïti ou mondiale et justifiant des références dans les domaines spécialisés de la voirie urbaine, du transport et la mobilité urbaine; en particulier avoir trois

(3) références de consultations antérieures pour des études similaires à ce mandat.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, septembre 2023 (« Règlement de Passation des Marchés »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un Consultant sera sélectionné selon la Méthode de Sélection fondée sur les qualifications du Consultant (SQC) telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés et qui sera expressément énoncée la Demande de Propositions.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à partir du mardi 10 septembre 2024, tous les jours ouvrables de 9 : 00 à 15 : 30, à l'adresse suivante :

55, Rue Métellus, Pétion-Ville, Haïti. ou

Adresses électroniques : passationmarches@uce-bm.gouv.ht / rjleger@uce-bm.gouv.ht

Numéro de téléphone : (509) 4153-3450

Les dossiers de candidature doivent être transmis aux adresses email ci-dessus au plus tard le 1er octobre 2024 à douze (12) heures P. M. (heure locale).

Raphaël HOSTY, Ing.

Ministre